

# Le réglage du pulvérisateur : les bonnes pratiques



## Les +

Renforcer sa  
connaissance du  
pulvérisateur

## Les +

Améliorer la qualité de  
sa pulvérisation

## Les +

Choisir ses buses

**Formation à distance  
à votre rythme**



# Le réglage du pulvérisateur : les bonnes pratiques

*Des éléments à connaître*

**1h / 1h30**

Formation à distance

## Public

Agriculteurs-trices, futurs installés-es, salariés-es

## Pré-requis

Aucun

**Tarifs & Financement**  
**50 € par participant**

## Intervenant(e)s

Sylvain DESEAU Conseiller  
Agro-équipements  
Service Agronomie, Chambre  
d'agriculture du Loiret

Sébastien Sallé Conseiller  
Environnement-Qualité de l'eau  
Pôle - Conseil - Agronomie -  
Expérimentation -  
Environnement, Chambre  
d'agriculture d'Eure-et-Loir

## Assistance pédagogique et technique

Par téléphone (9h/12h –  
14h/17h) ou par mail : réponse  
sous 48h : Bertrand de  
Lacheisserie Chargé de  
formation, Chambre  
d'agriculture d'Eure-et-Loir

## Objectifs

**Renforcer ses connaissances pour utiliser son pulvérisateur conformément aux réglementations**

**Répondre aux exigences de la certification pour faire de la prestation de service phytosanitaire**

## Contenu / Programme

La qualité de la pulvérisation

Thèmes abordés : les grands principes de la pulvérisation, la gestion de la taille des gouttes et les objectifs de couverture des plantes ainsi que la gestion des volumes d'application.

Le choix des buses

Thèmes abordés : les différents types de buses : jet plat, injection d'air, à fente, etc., définition du calibre à utiliser, l'homologation des buses et leur VMD.

La réglementation du pulvérisateur

Thèmes abordés : le code de la route, les normes de sécurité, la conformité environnementale, le contrôle technique et les documents d'identification du matériel.

Le réglage du pulvérisateur

Thèmes abordés : les principes du réglage d'un pulvérisateur, les actions à faire avant de démarrer jusqu'au contrôle de la hauteur de rampe.

## Méthodes pédagogiques

Formation à distance (durée 1h à 1h30) Apports théoriques, quizz, évaluation en fin de stage

## Modalités d'évaluations

Auto-positionnement sur le document d'évaluation de fin de stage

## CONTACT RESPONSABLE DE STAGE / PRE-INSCRIPTION

**Bertrand de LACHEISSERIE**

+33 (0)2 37 24 45 42 b.delacheisserie@eure-et-loir.chambagri.fr

**Ou Centre de Formation**

+33 (0)2 37 24 45 42 formations@eure-et-loir.chambagri.fr

Le programme détaillé vous sera envoyé avec votre convocation pour la confirmation. Une attestation de fin de formation sera délivrée après la formation. Les conditions générales, accès aux publics en situation de handicap et règlement intérieur sont disponibles dans le livret d'accueil, sur le site internet de la Chambre d'Agriculture Centre Val de Loire <https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr>, et disponibles sur demande.

# BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

A retourner de préférence 10 jours avant le début de formation souhaité

## Le réglage du pulvérisateur : les bonnes pratiques

Nom de l'entreprise (GAEC, EARL...) : .....

N° SIRET : .....

Nom et prénom du participant : .....

Date et lieu naissance : .....

Adresse postale : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Tél : ..... Portable : .....

Mail : .....

### Statut professionnel :

- Chef.fe d'entreprise agricole
- Conjoint.e collaborateur
- Salarié.e
- Cotisant.e solidaire MSA (préciser si cotisation Vivea prélevée ou non)
- En projet d'installation agricole
- Autre : .....

### Niveau de formation :

- Niv VI : fin de scolarité obligatoire
- Niv V : BPA, BEAP, BEP, CAPA, CAP
- Niv IV : STA, BAC général, techno., prof., CCTAR
- Niv III : BTS, DUT, DEUG, BTSA
- Niv II BAC +3 et 4 (Licence, Maîtrise)
- Niv I : Doctorat, Ingénieur, DEA, DESS

**Avez-vous des attentes / besoins d'un aménagement spécifique pour suivre cette formation (difficulté visuelle, handicap, ...) ?**

.....  
.....  
.....

Je m'engage à participer à la formation n°23100 et je règle le montant de la participation :

- par chèque à l'ordre de « Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir »
- par virement sur le compte DGFIP de la CDA d'Eure-et-Loir « IBAN : FR76 10071 28000 00001 000073 59 – BIC : TRPUFRP1 (joindre une preuve du virement)

La facture vous sera envoyée à l'issue de la formation.

- J'ai bien noté que je recevrai les codes d'accès à la formation à réception du contrat de formation par la Chambre d'agriculture et du règlement.
- J'ai pris connaissance des conditions générales et du livret d'accueil



Fait à .....

**Signature,**

Le .....



BULLETIN A RETOURNER PAR MAIL OU COURRIER A :

**CHAMBRE D'AGRICULTURE** - Centre de Formation  
10 RUE DIEUDONNE COSTES - CS10399  
28008 CHARTRES  
+33 (0)2 37 24 45 42



## RAPPEL SUR LE CREDIT D'IMPOT FORMATION 2024\*

Par exemple pour 1 journée de formation de 7 heures, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de :

**7 h x 11,65 € = 81,55 €**

\*Pour cette année, le montant est doublé ce qui le porte à 163,10 €

Contact :

Centre de formation

+33 (0)2 37 24 45 42

[formations@eure-et-loir.chambagri.fr](mailto:formations@eure-et-loir.chambagri.fr)

CHAMBRE D'AGRICULTURE

10 RUE DIEUDONNE COSTES - CS10399

28008 CHARTRES CEDEX

### Notre activité formation en 2023 :

467 stagiaires, 76 jours de formation

94 % des stagiaires se disent satisfait à très satisfait

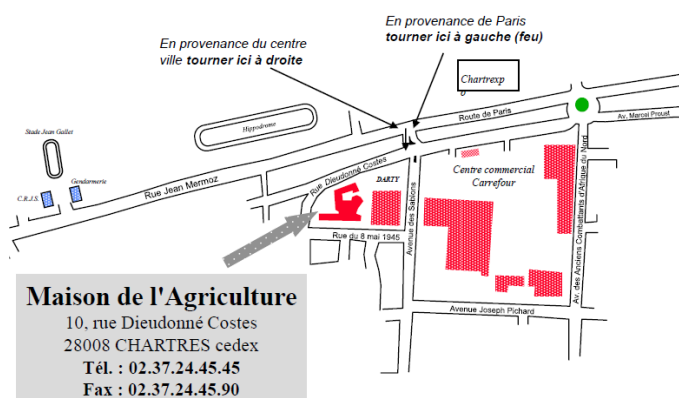
Nos formations ont répondu aux besoins de 99 % des participants

Le contenu des formations est déclaré transférable rapidement dans l'activité par 94 % des personnes

Nos intervenants sont jugés de bonne qualité à 100 %

Formation Certifiante :

- Certiphyto\* : 100 % de réussite
- Certicrea\*\* : 57 % de réussite



#### Maison de l'Agriculture

10, rue Dieudonné Costes  
28008 CHARTRES cedex  
Tél. : 02.37.24.45.45  
Fax : 02.37.24.45.90

Ligne de bus : 4 – 5- 12 – 15 arrêt « Etampes »

Pas d'hébergement possible



Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.



## Retrouvez toutes nos formations sur

[www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr](http://www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr)

\*Certiphyto : Certification RS5655 « Certificat individuel produits phytopharmaceutiques catégorie décideur » certifiée par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire le 13/12/2021

\*\* Certicrea : CertificationRS5244 « Création ou reprise d'une entreprise agricole » certifiée par l'Assemblée Permanente Chambre d'Agriculture le 14/09/2020

